



Foncière Volta confirme son éligibilité au PEA-PME

Paris, le 7 mai 2019. Foncière Volta confirme respecter tous les critères d'éligibilité¹ au PEA-PME précisés par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions Foncière Volta (FR0000053944 / SPEL) peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel, bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Recevez gratuitement toute l'information financière de la société en vous inscrivant sur :

www.actusnews.fr

ACTUS finance & communication

Jérôme FABREGUETTES-LEIB

Relations Actionnaires / Investisseurs

Tél. : 01 53 67 36 78

jfl@actus.fr

¹ Les sociétés sont éligibles si d'une part elles ont moins de 5 000 salariés, un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros. D'autre part, ces critères sont appréciés sur la base des comptes de la société émettrice des titres concernés et, le cas échéant, de ceux des sociétés avec lesquelles elle constitue un groupe.